

**« Comité des Usagers de la Piscine »**  
Mardi 17 mai 2022 - Pôle Sportif

**Étaient Présents**

Membres de droit : Mme **RIOLET** Murielle (Adjointe au Maire déléguée à la démocratie participative et à l'écoquartier de la Guignardière), M. **SCAVINER** (Adjoint au Maire délégué aux Sports et à la vie associative), Mme **KHELIFI** Chantal (Conseillère Municipale déléguée à la démocratie participative), M. **GENOT** (Responsable de la piscine).

Membres du comité : Mme **EDELIN** (Usager et parent enfant école de natation), Mme **GIROUD** (Usager et parent enfant école de natation), Mme **DELIGEON** (Référént USC Subaquatique), Mr **CUISINIER** (usager et Référént USC Natation), Mme **BERTHELIER** (Usager et parent enfant école de natation).

Etait Excusé : Mr **GATESOUBE** (Usager), Mme **RAYMOND** (Référénte AGC et usager)



Début de la réunion 18h00.

**Ordre du jour**

- **Présentation du Comité d'usagers de la Piscine**

Mme RIOLET précise que l'objectif de ce comité est une instance de consultation, d'échange, d'observation et de remarque mais aussi l'intérêt de formaliser des idées, de projets dont le but sera l'amélioration de la qualité de l'offre de l'établissement, sous réserve de validation en commission sportive et de délibération municipale.

La fréquence des réunions sera de 2 par an.

- Présentation des membres de droit et du comité
- Présentation de cette première séance découpée en 3 volets
  - Points positifs de la piscine
  - Points d'amélioration de la piscine
  - Proposition à étudier / traiter

**1 - Points positifs de la piscine**

- Espace plus agréable à l'entrée et dans l'accueil de l'établissement.
- Le cloisonnement des douches préservant l'intimité de l'ensemble des pratiquants.
- Les sols des vestiaires sont parfaitement entretenus.
- La température de l'eau du bassin et des vestiaires sont très appréciés.
- L'équipe de l'établissement.
- Les horaires d'ouverture du public correspondent aux demandes.
- Ouverture de l'établissement pendant la COVID-19 pour les personnes atteintes de maladies graves.
- La tarification accessible du public et des activités municipales.

2 - Points d'amélioration de la piscine	3 - Proposition à étudier / traiter
Présence de cheveux sur les sols des vestiaires hommes et femmes	<p>Les dispositions sanitaires de la COVID-19 ne permettait plus le passage de l'aspirateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Un rétablissement est prévu au <b>1 juin 2022</b> après l'ensemble des activités municipales afin d'éliminer tous résidus.</li> </ul>
Quand intervention du club de plongée après le club de natation, les sols à 20h30 sont dégradés	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pour répondre à cette observation, une information a été transmise ce <b>mardi 23 mai 2022</b> aux différents responsables utilisateurs des locaux avec la mise à disposition de raclette afin de maintenir un établissement décent.</li> </ul>
Les portes des casiers sont collantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Lors de la fermeture technique de septembre, <b>du 29 aout au 2 septembre</b>, un nettoyage sera réalisé pour gommer la surcouche et coulures d'huile de lin qui était censée réhabiliter toutes les portes en médium.</li> </ul>
Des fourmis apparaissent dans les vestiaires des hommes	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Intervention des espaces verts le <b>23 mai 2022</b> pour traitement.</li> </ul>
Demande du club de natation de pouvoir rentrer dans l'établissement par le local partagé	<p>Une réponse sera formulée lors d'une réunion annuelle (juin) avec l'ensemble des associations utilisatrices de l'établissement. Une précision est apportée : contrainte des croisements des adhérents de l'extérieur pour le club de natation avec celle des nageurs sortant des douches provoquant des sources de contamination véhiculés aux abords du bassin.</p>
Les associations sont soucieuses de ne pas pouvoir organiser des compétitions de natation	<p>La piscine municipale encadre des activités municipales toute l'année et ne peut, parfois, contenter les associations utilisatrices. Une flexibilité a été accordée aux clubs de natation et de nage avec palmes afin de pouvoir organiser des évènements le dimanche, seulement après les activités de gymnastique aquatique (abonnements annuels de ses adhérents). L'établissement communique ponctuellement sur ces fermetures, ce qui impacte les abonnés.</p> <p>Une réponse sera apportée lors de la réunion annuelle avec l'ensemble des associations utilisatrices.</p>
Demande de mise en place de cours individuels de natation pour les enfants et adultes	<p>Cette demande sera évoquée à la commission sportive du mois de septembre</p>
Le port du bonnet de bain est-il obligatoire ?	<p>Le port du bonnet de bain, à la piscine municipale de Chambray-lès-Tours n'est, à ce jour, pas obligatoire. Toutefois la commission sportive sera interpellée le 18 mai afin d'éliminer les cheveux dans le bassin mais aussi de diminuer une consommation excessive de produits phyto sanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ La commission sportive <b>du 18 mai 2022</b> a retenu cette demande, et de fait, le port de bonnet sera <b>recommandé à partir du 1 juin</b> et deviendra <b>obligatoire au 1 octobre 2022</b>.</li> </ul>
Les sèche-cheveux peuvent-ils être réhabilités ?	<p>Les dispositions sanitaires ne permettaient plus d'utiliser les sèche-cheveux jusqu'en mars ce qui n'est plus le cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Vérification des 3 sèche-cheveux réalisée le <b>18 mai 2022</b> pour une réutilisation. Celui du vestiaire des femmes est en panne, demande d'intervention en attente.</li> </ul>

<p>Les lignes d'eau pendant les horaires d'ouverture du public ne permettent pas aux familles de s'épanouir et/ou manque de liberté : L'esprit famille</p>	<p>La disposition du bassin avec ses lignes d'eau, faute au contexte sanitaire, permettait de sécuriser les publics de par la distanciation – espace entre les nageurs. Et de plus, pour accompagner, guider et apporter une sérénité dans l'ensemble du bassin, des affiches permanentes étaient et resteront présentes pour orienter les publics : Bons nageurs (1) - Nageurs (1) - Loisirs (2).</p> <p>Cette structuration est, depuis sa mise en œuvre, extrêmement appréciée. Et effectivement, faute de présence de famille liée au contexte du bassin, manque d'attractivité de bien-être et de loisirs, cet aménagement devient habituel malgré des prêts de matériels et de jeux pour celles présentes. Si la présence des familles est majoritaire, comme l'été dernier, les lignes d'eau seront naturellement remodelées.</p>
<p>Cours pour les bébés nageurs et les femmes enceintes ?</p>	<p>La caractéristique pour encadrer ce type d'activité est assez contraignante techniquement puisque la température de l'eau, dans un souci de confort, doit être à 32° (actuellement 29° pour l'ensemble des autres activités présentes, scolaires, école de natation, gymnastique aquatique, associations de natation, de nage avec palmes et de plongée).</p> <p>Pour information : il faut 1 degré par heure pour monter et/ou descendre la température. Avec la succession d'activités, c'est techniquement complexe de l'intégrer en journée.</p>
<p>Accès au club de plongée d'intervenir à 20h si aucune utilisation du bassin contrairement à 21h selon le planning transmis.</p>	<p>Autorisation accordée du 1 juillet au 15 août puisque le club de natation reprendra ses entraînements à partir du 16 août.</p> <p>☞ Un mail a été adressée <b>le lundi 23 mai dans ce sens.</b></p>
<p>Boite à idée – Suggestion – interpellation des doléances</p>	<p>Une boite à idée sera déposée les 15 jours précédents la CUP du 11 octobre 2022.</p>

- Clôture de la réunion, 19h30
- Prochain CUP le mardi 11 octobre 2022 à 18h30